

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-258

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2020-258

**Association formation et éducation permanente - Ecole de la 2ème chance de Bordeaux métropole -
Programme d'actions 2020 - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'organisme :

L'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant connu des ruptures scolaires pour des raisons personnelles, des difficultés scolaires ou une orientation par défaut. Ils sont, pour presque la totalité d'entre eux, sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification.

Elle leur propose un parcours complet afin de leur permettre de préparer leur insertion dans l'emploi durable. Chaque parcours respecte les principes suivants : positionnement, individualisation des parcours, orientation professionnelle, remise à niveau des compétences-clés, alternance en entreprise, évaluation des savoirs et compétences, apports de valeurs citoyennes et ouverture sur la connaissance du territoire (Bordeaux Métropole).

L'E2C BMA contribue à réduire les inégalités d'accès à l'emploi et favorise l'égalité des chances.

L'E2C BMA est donc un lieu de socialisation, qui contribue à la cohésion territoriale de Bordeaux Métropole en améliorant le lien social et le vivre ensemble.

Le rayonnement national des Ecoles de la 2ème chance permet à Bordeaux Métropole d'être associée à l'innovation sociale et à un développement économique prenant en compte les plus éloignés de l'emploi.

2. Bilan des actions menées sur l'exercice 2019 :

En 2019, le programme s'est focalisé sur l'intégration du numérique à des fins inclusives pour les jeunes stagiaires.

Quatre formateurs ont participé à la formation « solidarité numérique » proposée par Bordeaux Métropole afin d'offrir une réponse pertinente à la fracture numérique et deux projets ont été menés :

- les voyageurs du numérique avec la bibliothèque Mériadeck. Les stagiaires de l'E2C ont été formés pour réaliser des ateliers de sensibilisation aux risques liés à Internet.

- Le hackathon sur la citoyenneté numérique. Les stagiaires de l'E2C ont participé à une rencontre créative pour construire le vivre ensemble du numérique. Ils ont remporté le premier prix grâce à leur projet de site contre le cyberharcèlement

Dans les pratiques pédagogiques :

l'Espace « serious game » a vu le jour, son nom provisoire est l'Espace compétences.

Dans cet espace est privilégié l'accès aux compétences transversales en lien avec l'informatique avec une plateforme de formation assistée par ordinateur qui permet de valider des compétences sur le nouveau référentiel E2C.

Deux salles équipées d'ordinateurs et une salle mixte (25 ordinateurs) ont été aménagées.

Dans les modalités de travail :

le suivi des stagiaires et les dossiers pédagogiques sont en cours de dématérialisation, la plateforme de suivi de parcours « Cyclise » permet de réduire l'utilisation de papier. La pratique quotidienne de l'informatique a été développée et les formateurs sont désormais disponibles sur une application dédiée pour communiquer avec les stagiaires.

Les stagiaires ont accès depuis septembre à leur planning hebdomadaire sur internet

Dans les réseaux sociaux et les outils de communication :

l'identité numérique de l'AFEPT et de l'E2C Bordeaux a été modifiée avec une présence sur la toile plus importante, un accès plus direct aux informations et l'apparition du nouveau site internet de l'AFEPT comprenant l'E2C Bordeaux.

L'E2C est toujours présente sur les réseaux sociaux via Tweeter et Facebook.

3. Programme d'actions pour l'année 2020 :

Une année pour créer/explorer de nouvelles approches partenariales avec comme propositions :

Allez vers l'entreprise

L'Entreprise est au cœur de l'E2C depuis sa création. Plus de 350 structures ont accueilli des stagiaires et une moyenne de 400 stages sont réalisés par an.

En 2020, L'E2C Bordeaux va développer ses liens avec les entreprises avec l'embauche d'un chargé de relations entreprises pour gérer et animer le réseau. Le but est de dynamiser les partenariats et lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi.

- Implication des grands groupes auprès des stagiaires de l'E2C : intervention sur les savoirs-être, les entretiens professionnels, les simulations d'embauche, les stages en entreprise ou les contrats de travail.
- Création d'une identité « entreprise partenaire E2C Bordeaux » afin de valoriser les entreprises engagées avec une communication spécifique.
- Organisation d'un moment fort lié à la place de l'entreprise dans l'insertion professionnelle (séminaire, colloque...)

Allez vers les invisibles

L'E2C a développé sa notoriété auprès de ses publics et est en mesure d'aider les acteurs sociaux à se rapprocher des jeunes éloignés des institutions, les « invisibles ».

- Intégration des Comités de liaison inter partenaires (CLIP) organisés par la Mairie de Bordeaux.
- Création des liens de travail avec les centres sociaux en proposant des actions.
- Ouverture de l'E2C en offrant la possibilité à des jeunes de faire des immersions.

L'année 2020 doit poser de nouvelles relations partenariales : réinventer les relations historiques et s'ouvrir à de nouvelles pratiques.

4. Plan de financement :

Bordeaux Métropole a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 89 000 €, en 2016 pour un montant de 84 000 €, en 2017, 2018 pour un montant de 60 000 € et en 2019 pour un montant de 58 000 €.

Indicateurs d'évolution

	2020	2019	2018	2017
Charges de personnel	73,6	73,6 %	73,6 %	68,8 %
Participation BM*	9,1 %*	8,8 %	9,1 %	9,7%
Participations autres	Etat : 30 % FSE : 52,6 % Région : 7,6 % Autre : 0,8 %	Etat : 30 % FSE : 53,2 % Région : 7,6 % Autre : 0,5 %	Etat : 25,6 % FSE : 57,2 % Région : 7,6 %	Etat : 27,9 % FSE : 54,1 % Région : 8,1 %

*Sur la base d'une demande de subvention à hauteur de 60 000 €

Pour 2020, la demande exprimée auprès de notre collectivité est de 60 000 € sur un budget global de fonctionnement de 659 911 €.

Compte tenu de l'intérêt de l'action portée par l'E2C BMA, Bordeaux Métropole propose le maintien de l'effort consenti en 2019, à savoir une subvention de 58 000 € pour l'exercice 2020.

L'organisme se charge de rechercher les financements complémentaires en cas de non obtention des

montants de subvention sollicités, ou d'adapter son plan d'action en fonction des sommes collectées.

5. Soutien de Bordeaux Métropole

L'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, prise en application de l'article 11 8° de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, a délégué au Président l'ensemble des attributions du conseil de Bordeaux Métropole qui pouvaient lui être déléguées par le conseil, notamment les décisions d'octroi des subventions.

Dans ce cadre, afin de ne pas affaiblir davantage la trésorerie des associations déjà lourdement fragilisées par la crise sanitaire liée au Covid-19, l'arrêté du Président n°2020/BM-403 du 4 mai 2020 a autorisé le versement d'une avance à l'AFEPT d'un montant de 46 400 €. Cette avance vient en déduction de la somme allouée au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 58 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012/236 du 22 mai 2015 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 8 janvier 2020,

VU l'arrêté du Président n°2020/BM-403 du 4 mai 2020

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli (AFEPT) au titre de l'année 2020 est recevable au regard de son programme d'actions en faveur de l'Ecole de la deuxième chance, qui contribue au développement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur la Métropole Bordelaise.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 58 000 € en faveur de l'Association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT) pour la réalisation de son programme d'actions 2020, déduction faite de l'avance de 46 400 € déjà versée.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	